

Abélard et l'organisation scolaire dans le nord de la France au XII^e siècle

La conférence de M. Jérôme Rival aura permis de découvrir la figure d'Abélard à travers l'épisode très particulier de sa condamnation au concile de Soissons (1121).

Dans cet épisode – ou du moins dans le récit que lui-même en a laissé – Abélard apparaît dans une posture qu'il affectionne : celle de l'esprit supérieur, philosophe brillant et théologien audacieux, professeur prestigieux, mais en butte à la jalousie de la plupart de ses collègues – les autres maîtres des écoles –, à l'incompréhension et à la méfiance des autorités ecclésiastiques, abbés et évêques, à l'hostilité du vulgaire prompt à le taxer d'hérésie.

Qu'Abélard ait été un personnage singulier, par la complexité de son existence et la multiplicité de ses expériences vécues, par l'originalité de sa pensée, par la richesse et la diversité de ses écrits, est incontestable. Jusqu'à nos jours, les nombreux travaux qui lui ont été consacrés ont d'ailleurs souvent eu tendance à le traiter comme une figure isolée, pionnière ou marginale. On s'accorde cependant de plus en plus aujourd'hui à considérer qu'Abélard, même si l'on peut voir en lui une bonne illustration de ce qu'on a appelé « l'individualisme du XII^e siècle », doit, pour être bien compris et son éventuelle originalité correctement évaluée, être replacé dans le contexte de son temps envisagé lui-même de la manière la plus large possible : contexte intellectuel bien sûr, mais aussi contexte économique et social, contexte politique, contexte religieux, etc. Abélard, comme tous ses contemporains, a appartenu à des réseaux, a circulé, a participé à des échanges, a été, plus ou moins, informé des événements de son temps et en a été marqué.

À défaut de pouvoir développer tous ces aspects, dont certains mériteraient d'ailleurs encore des recherches approfondies, je m'en tiendrai ici au contexte le plus immédiat, mais sans doute aussi pour Abélard le plus prégnant et le plus constant, à savoir le contexte intellectuel et scolaire, car c'est avec le monde des écoles et des gens de savoir, maîtres et écoliers, qu'il a été, directement ou indirectement, en contact pendant presque toute sa vie, de ses premières années d'études en Bretagne à sa dernière retraite clunisienne où, selon les mots de

Pierre le Vénérable, il n'a cessé jusqu'à la fin « de méditer, d'enseigner, de parler ».

Pour qualifier le monde scolaire du XII^e siècle, on a parfois employé le mot de « désinstitutionnalisation » (Richard W. Southern) : selon cet historien, l'ancien système élaboré au haut Moyen Âge se serait progressivement désorganisé dans un climat de liberté et d'innovation quelque peu anarchique caractéristique du XII^e siècle, avant la reprise en main du XIII^e, qui aurait donné naissance à un nouveau système cohérent et même contraignant, centré sur l'institution universitaire. Cette manière de voir les choses ne semble pas totalement satisfaisante, peut-être en ce qui concerne les universités – mais ce n'est pas ici notre propos – et en tout cas en ce qui concerne le XII^e siècle car, sans mettre en cause son caractère créateur et dynamique, on peut soutenir que celui-ci a au contraire élaboré un véritable système d'enseignement à la formation duquel Abélard a participé et au sein duquel il s'est trouvé intégré.

Certes, le haut Moyen Âge n'avait pas ignoré la question de l'école et de l'éducation. Prenant acte de la faillite des institutions impériales ou urbaines de l'Antiquité tardive, il avait confié la responsabilité quasi exclusive de l'enseignement à l'Église, c'est-à-dire d'un côté aux moines et aux grandes abbayes, de l'autre aux évêques et éventuellement au clergé paroissial. Même les empereurs carolingiens et ottoniens, s'ils se sont souciés de multiplier les écoles dans toute l'étendue de leurs territoires, s'en sont remis eux aussi aux moines et aux évêques et n'ont pas contesté le monopole scolaire de l'Église.

Ceci dit, au milieu du XI^e siècle encore, le réseau scolaire hérité des siècles antérieurs restait assez ténu, de qualité inégale, disparate, hétérogène et instable. Les écoles les plus remarquables étaient celles liées aux principales abbayes et aux grandes cathédrales impériales, par exemple celles de la vallée du Rhin – Cologne, Mayence, Spire, Worms – , qui attiraient un public aristocratique et avaient de surcroît l'avantage de bénéficier de *scriptoria* actifs et de belles bibliothèques. Ailleurs, le tableau était moins brillant et le chroniqueur monastique Guibert de Nogent (v. 1053–v. 1124) pouvait dans son autobiographie se lamenter sur la pénurie de clercs lettrés dont il avait souffert au temps de sa jeunesse.

C'est par rapport à cette situation médiocre que s'est faite ce qu'on a parfois appelé la « révolution scolaire du XII^e siècle ».

Comme toute révolution, celle-ci a eu ses vainqueurs et ses vaincus, ses gagnants et ses perdants.

Au premier rang de ceux-ci, les écoles monastiques. Non qu'elles aient disparu, naturellement. Mais elles se sont bien souvent repliées sur elles-mêmes, ne s'adressant plus guère qu'aux jeunes novices de l'abbaye, ne renouvelant plus ni leurs programmes ni leurs méthodes. Quant aux nouveaux ordres qui apparaissent alors, au premier rang desquels les Cisterciens, qui ne s'adressaient qu'à des adultes déjà formés et développaient volontiers une spiritualité mystique assez éloignée de l'esprit de l'école, ils renoncèrent purement et simplement à maintenir l'institution scolaire au sein du couvent.

Par contrecoup, les grands gagnants de la révolution scolaire du XII^e siècle furent les écoles urbaines et, au premier chef, les écoles cathédrales. Rares furent désormais les cathédrales à ne pas posséder, au moins épisodiquement, une école. Généralement installée à l'intérieur même du quartier (ou « cloître ») canonial, l'école devient un élément obligé des ensembles cathédraux.

Ceci dit, même si l'école cathédrale faisait désormais figure de modèle de référence, on pouvait aussi rencontrer dans les villes du XII^e siècle d'autres types d'écoles. Il subsistait des écoles monastiques, notamment dans les monastères urbains ou périurbains, y compris féminins. Empruntons à l'histoire d'Abélard les exemples de Saint-Denis en France et, pour les moniales, d'Argenteuil. Des maîtres indépendants créaient parfois, nous y reviendrons, des écoles « privées » plus ou moins durables. Des églises collégiales ou paroissiales importantes pouvaient se doter de leur propre école. Surtout, certaines des congrégations de chanoines réguliers dont l'apparition et l'essor sont une des nouveautés marquantes de la vie religieuse en Occident au XII^e siècle, ont pu, à côté de leur rôle pastoral ou d'assistance, développer une activité scolaire importante en dotant leurs abbayes d'écoles actives qui n'étaient pas forcément réservées à leurs seuls novices. On pense en particulier, s'agissant de la France du Nord, à celle de Saint-Victor de Paris fondée en 1113.

Cet essor scolaire ne s'est pas étendu uniformément à tout l'Occident. Il a dessiné une nouvelle carte culturelle de l'Europe en privilégiant certaines zones. Il s'agissait évidemment des zones les plus urbanisées, économiquement prospères, où la circulation était aisée, celles aussi où existait un réseau épiscopal dense et ancien. À ce jeu,

deux régions acquièrent une primauté incontestable : l'Italie du Nord, de la vallée du Po jusqu'à la Vénétie et la Romagne et, ce qui nous concerne plus spécialement, une vaste France du Nord qui va bien au-delà des limites du domaine royal capétien puisqu'il faut y inclure la Champagne et le Hainaut, voire le diocèse de Liège, la Normandie, la Bretagne et les pays de la Loire, d'Angers à Orléans.

En dehors de ces deux aires, on trouvait évidemment d'autres écoles, parfois assez nombreuses : dans la vallée du Rhin, en Bourgogne et en Angleterre, en bas-Languedoc et en Provence, en Catalogne, ailleurs encore, mais aucune de ces zones secondaires n'égalait en densité, en prestige et en pouvoir d'attraction l'Italie du Nord et surtout ce large quart Nord-Ouest du royaume de France qui retient aujourd'hui notre attention.

Ce qu'il importe de souligner ici, c'est que cette croissance n'a pas seulement été quantitative, même si cet aspect ne doit pas être négligé et s'il faut donc en dire un mot pour commencer.

Bien que ces écoles du XII^e siècle n'aient guère laissé d'archives propres, on peut, comme l'avait déjà fait Émile Lesne, en dresser des listes assez complètes en s'appuyant sur les archives épiscopales et capitulaires, sur les chroniques, sur les œuvres mêmes produites par les maîtres. Il est en revanche beaucoup plus difficile de se faire une idée des effectifs d'élèves et même de maîtres qui les ont fréquentées ; on peut esquisser des répertoires prosopographiques, comme celui qui a été établi pour le diocèse de Liège, mais qui sont à l'évidence très lacunaires ; les chiffres qui en ressortent sont faibles (on n'a guère identifié avec certitude qu'une vingtaine d'élèves d'Abélard et à peine plus pour Anselme de Laon) et certainement inférieurs à la réalité, mais toute tentative pour reconstituer des effectifs plausibles est sans doute vouée à l'échec, même s'il paraît raisonnable de penser que le monde des écoles du XII^e siècle restait un petit monde où les échanges étaient intenses, où tout le monde – ou presque – se connaissait et où la réputation de chacun, sa *fama*, transmise par l'oral autant que par l'écrit, tenait une place essentielle.

Mais plus encore que la croissance numérique, ce sont des mutations qualitatives qui caractérisent les écoles du XII^e siècle et autorisent à y voir la naissance d'un véritable système d'enseignement. Les écoles cathédrales dans des régions comme la France du Nord deviennent désormais suffisamment nombreuses et stables pour

apparaître comme des composantes normales de l'institution ecclésiastique. Même si elles ont laissé peu d'archives propres, elles acquièrent une véritable autonomie avec l'apparition d'un personnel dédié et spécialisé dans l'enseignement. Le temps n'était plus où l'évêque pouvait enseigner lui-même, dans la tradition antique, comme Fulbert le faisait encore à Chartres au lendemain de l'An Mil. Désormais, l'évêque déléguait cette fonction à un clerc suffisamment instruit que les textes désignent sous des vocables divers : *grammaticus*, *magister*, *doctor*. Bientôt il apparaît que ce personnage n'avait pas seulement des capacités de lettré et un rôle d'enseignant, mais qu'il faisait aussi fonction d'administrateur, responsable de la bonne marche de l'école cathédrale. Au moins en France du Nord, deux titres s'imposent alors pour désigner le titulaire de ce qui est devenu un véritable office : « écolâtre » (*scholasticus*) ou maître des écoles (*magister scholarum*), parfois même *archiscola*. Dans les cathédrales les plus importantes, l'écolâtre n'était d'ailleurs plus seul à enseigner : il avait des adjoints (parfois appelés *submonitores*), notamment pour les enseignements les plus élémentaires, comme la grammaire. Parmi les responsabilités dont était investi l'écolâtre, on retiendra en particulier le contrôle du *jus scholarum* épiscopal, autrement dit le droit de superviser l'activité scolaire dans tout le ressort territorial relevant de la juridiction de l'évêque. Cette supervision s'exerçait concrètement, en tout cas dans la seconde moitié du XII^e siècle, par l'octroi d'une « autorisation d'enseigner » (*licentia docendi*) à ceux qui en faisaient la demande et en étaient jugés dignes par l'écolâtre.

Les modalités pratiques d'octroi de cette licence d'enseignement ne sont pas toujours très claires, mais son existence même montre bien que l'écolâtrie était devenue un office permanent dont le titulaire était investi d'un certain pouvoir d'ordre et peut-être même de juridiction. Ce rôle accru a évidemment entraîné une promotion institutionnelle et sociale des intéressés. Des revenus spécifiques et réguliers ont été attachés à l'écolâtrie. Si l'enseignement et la collation de la licence devaient être, en théorie au moins, gratuits (*Scientia donum Dei est, unde vendi non potest*¹, disait un adage souvent invoqué dans les textes de cette époque), l'écolâtre a désormais perçu les fruits d'une prébende ou un salaire attaché à sa fonction. À l'origine simple clerc désigné par l'évêque, l'écolâtre s'est peu à peu rapproché du chapitre cathédral puisque ses revenus étaient pris sur ceux de la mense canoniale. Au XII^e

¹ « La science est un don de Dieu, qui ne peut donc être vendu ».

siècle, l'écolâtre est le plus souvent un chanoine et souvent même un dignitaire du chapitre ; ses compétences de lettré amenaient à lui confier, en plus de ses tâches d'enseignement et de direction de l'école cathédrale, des missions diverses de bibliothécaire, de chancelier, de juge ou d'arbitre, voire de conseiller du doyen ou de l'évêque. Quelques-uns ont pu s'élever ainsi dans la hiérarchie ecclésiastique et même devenir évêques. Thierry Kouamé en cite une vingtaine pour les XI^e et XII^e siècles dans son livre récent sur l'écolâtre cathédral en France septentrionale du IX^e au XIII^e siècle. Ne citons qu'un exemple local, celui d'Hugues de Pierrefonds, chancelier et écolâtre avant de devenir évêque de Soissons de 1093 à 1103. Notons cependant que le plus souvent, la dignité d'écolâtre, en raison de son apparition assez tardive, est restée une des moins élevées dans la hiérarchie capitulaire.

Citons quelques chiffres que j'emprunte au livre déjà cité de Thierry Kouamé. Au début du XIII^e siècle, 24 au moins des 39 cathédrales du Nord de la France avaient un écolâtre. Parmi ceux-ci, 19 étaient comptés au nombre des dignitaires capitulaires.

La large diffusion, sinon la généralisation, de l'écolâtrie et de la *licentia docendi* dont témoignent ces chiffres, correspondait évidemment à une demande sociale d'éducation de plus en plus vive. Mais elle résultait aussi d'une politique délibérée de l'Église dans le cadre plus large de ce qu'on appelle communément la réforme « grégorienne » dont un des objectifs majeurs était la promotion d'un clergé plus digne et plus instruit en même temps que d'une orthodoxie irréprochable. Les papes réformateurs et les conciles œcuméniques ont donc encouragé le développement systématique des écoles cathédrales et fixé à travers de nombreuses décrétales, notamment du pape Alexandre III (1159-1181), le cadre canonique dans lequel se déploierait l'action des écolâtres. Cette législation a culminé dans les canons 18 de concile de Latran III (1179) et 11 de Latran IV (1215).

Il serait cependant tout à fait trompeur de croire que ce système s'est étendu uniformément à tout l'Occident. Même dans des régions fortement urbanisées et scolarisées comme la France du Nord, de nombreuses écoles ont pu subsister ou se développer en dehors du contrôle épiscopal : nous avons déjà mentionné les écoles monastiques ou paroissiales, les écoles ouvertes dans leurs abbayes par les nouveaux ordres de chanoines réguliers. Rappelons aussi l'existence de nombreuses écoles « privées », surtout dans les villes les plus actives, comme, au premier chef, Paris. Si la France du Nord n'a pas connu la

prolifération des écoles privées et laïques de droit et de médecine qu'on observe à la même époque en Italie ou en Provence, elle a vu se multiplier les enseignements d'arts libéraux ouverts par des maîtres indépendants dont Abélard est l'exemple le plus connu, mais non le seul. Clercs titulaires au moins des ordres mineurs, ces maîtres étaient théoriquement soumis à l'autorité de l'Église et devaient avoir reçu une licence d'enseignement d'une autorité ecclésiastique, mais on ignore à partir de quelle date et dans quelles conditions cette pratique devint usuelle et on peut de tout façon douter qu'une fois la licence octroyée un contrôle effectif ait été assuré sur la nature et le contenu des enseignements, surtout si ceux-ci s'abstenaient d'aborder les questions théologiques. Les maîtres du XII^e siècle qui, comme Abélard ou Gilbert de la Porrée, ont été mis en accusation, l'ont généralement été sur la dénonciation de collègues malveillants.

À la vérité, il s'en faut cependant de beaucoup que toutes les cathédrales aient eu, sinon une école, en tout cas, un office permanent d'écolâtre. Même des sièges épiscopaux importants comme ceux de Laon ou de Beauvais semblent s'être contentés de continuer à confier leur école à des clercs sans titre particulier. Ailleurs, on préféra déléguer la responsabilité de l'école cathédrale et du contrôle de la vie scolaire, à titre en quelque sorte d'activité annexe, à des dignitaires capitulaires déjà en place, en particulier le chancelier comme à Paris, Rouen ou Tours ou le chantre comme à Sens ou Troyes.

Un autre trait important et caractéristique du système scolaire qui s'esquisse en France du Nord au XII^e siècle et renforce son aspect de réseau et donc sa large dimension régionale, sinon universelle, et non plus seulement locale, est la mobilité : mobilité des hommes et, à leur suite, circulation des livres et circulation des idées. Certes, les effectifs en cause restaient sans doute assez modestes, bien inférieurs à ceux que mettra en mouvement la *peregrinatio academica* de la fin du Moyen Âge ou de l'époque moderne. Nous n'en abordons d'ailleurs ici qu'un volet, car le flux le plus spectaculaire était sans doute celui qui, dès cette époque, poussait de nombreux jeunes clercs de tout l'Occident vers l'Italie, c'est-à-dire vers les écoles de droit de Bologne et de médecine de Salerne. Laissons cependant de côté cet *iter Italicum*, laissons aussi de côté l'afflux des clercs français, anglais ou allemands vers les bibliothèques espagnoles ou siciliennes où ils espéraient trouver les manuscrits d'œuvres encore inconnues en Occident.

Pour nous en tenir à la France du Nord, on sait, par des études prosopographiques récentes, sans parler des témoignages classiques de Jean de Salisbury ou de Guillaume de Tyr, que des clercs anglais, bretons, flamands, saxons affluaient vers les écoles de Laon et que celles de Paris attiraient aussi bien des Anglais que des Allemands et des Italiens.

Ces étudiants empruntaient les mêmes routes, désormais plus nombreuses et plus sûres, que les marchands, les ambassadeurs ou les pèlerins. Ils étaient attirés par le prestige de certaines villes, en premier lieu Paris – *Parisius Paradisus*, « Paris, c'est le Paradis », disait l'adage –, et la réputation, la *fama*, de certains maîtres qui enseignaient dans telle ou telle école et dont les écrits circulaient déjà largement, comme ceux d'Abélard par exemple, dont Guillaume de Saint-Thierry se plaignait qu'ils avaient franchi les Alpes et atteint la Curie romaine. Des institutions charitables, ancêtres des premiers collèges, des dispositions réglementaires, inspirées de la célèbre constitution *Habita* de l'empereur Frédéric Barberousse (1155), commençaient, au moins dans la seconde moitié du siècle, à assurer une certaine protection aux étudiants voyageurs et leur circulation même conférait une relative homogénéité au monde des écoles urbaines, même si aucun dispositif statutaire ne venait encore encadrer et unifier le contenu et les méthodes de l'enseignement ; chaque maître gardait une large initiative au sein de son école.

Si tout le monde est à peu près d'accord pour constater l'ampleur du mouvement scolaire du XII^e siècle, reste à s'interroger sur les causes possibles du phénomène. Les historiens hésitent communément entre deux types d'explication, qui ne sont d'ailleurs pas incompatibles.

Les uns insistent sur le contexte social, celui d'un monde en croissance et en mutation, où l'essor démographique, la croissance économique, l'accélération des échanges donnaient naissance à une société plus complexe et suscitaient des besoins inédits et des activités nouvelles, ouvrant des possibilités d'ascension sociale notamment à ceux qui seraient passés par l'école et s'avéreraient capables de maîtriser les ressources du savoir, de l'écrit, du débat public, etc. D'autres historiens préfèrent mettre en avant des facteurs plus proprement intellectuels, l'appétit du savoir, le désir de comprendre et d'argumenter à partir des textes récemment redécouverts grâce aux traductions réalisées en Espagne et en Sicile, et des disciplines profanes remises en honneur (philosophie, sciences de la nature, droit, etc.). Et il est exact que l'essor scolaire s'est accompagné d'un élargissement

progressif de l'éventail des matières enseignées, même si le cadre traditionnel des arts libéraux restait officiellement en vigueur et si les traductions contemporaines des textes philosophiques grecs et arabes ne se sont diffusées que progressivement et seulement dans la seconde moitié du XII^e siècle dans les écoles françaises, en sorte que, autant et plus que celui des contenus de l'enseignement, c'est sans doute le renouveau de l'esprit même de cet enseignement et des méthodes herméneutiques désormais dominées par la dialectique, qui a fait le succès du mouvement scolaire, ce dont témoignent à leur manière aussi bien Anselme de Laon qu'Abélard ou les Chartrains ou encore Hugues de Saint-Victor qui a donné dans son *Didascalicon* (vers 1120) le tableau le plus éloquent de ce *new learning* qui triomphe alors dans les écoles séculières ou canoniales du Nord-Ouest de la France.

De toute façon, quelles que soient les explications sur lesquelles on met l'accent, le contexte politique, au sens large, a certainement joué aussi un rôle favorable, au moins de catalyseur, qu'il s'agisse de la réforme de l'Église déjà mentionnée, du mouvement communal et de l'émancipation des villes, ou du renouveau du pouvoir princier, notamment autour de la dynastie capétienne fermement installée à Paris avec Louis VI (1108-1137) et Louis VII (1137-1180) et désormais promue au rang de capitale. Ces facteurs ont tout à la fois favorisé l'essor des écoles et attiré sur elles la sollicitude (et la surveillance) des pouvoirs laïcs et ecclésiastiques supérieurs, facilité la mobilité des élèves, créé pour eux des possibilités nouvelles de carrière au service de l'Église ou du prince.

L'autre question qui se pose, est évidemment celle du devenir du système scolaire dont nous venons de rappeler la mise en place, au demeurant imparfaite. Dans certaines régions, comme l'Allemagne, ce système a pu se maintenir longtemps et les écoles cathédrales sont restées très durablement les pièces maîtresses du système éducatif. Mais paradoxalement en France du Nord (comme d'ailleurs en Italie du Nord), c'est-à-dire là où le système s'était le plus précocement et le plus fortement développé, il semble avoir périclité assez vite. Certes, les écoles cathédrales ont survécu et on les trouve parfois fort actives aux siècles suivants, comme le montre par exemple le cas de Soissons et de ses collèges, bien étudié par Louis Carolus-Barré et Anne Grondeux. Mais malgré tout, force est de constater qu'en règle générale les écoles cathédrales du Nord de la France n'ont gardé au XIII^e siècle et au-delà qu'un rayonnement purement local qui contraste avec le prestige acquis

au début du XII^e siècle : ainsi en a-t-il été de Chartres, de Laon, de Reims, de Liège, d'Angers, etc.

Certes, il y avait toujours eu des écoles cathédrales dont le champ d'action était purement local, mais d'autres dès les années 1100, sinon plus tôt, s'étaient au contraire distinguées par leur dynamisme, les échanges qu'elles entretenaient entre elles – Laon et Reims, Chartres et Paris – et avec l'extérieur, c'est-à-dire les royaumes d'Angleterre et de Germanie, le comté de Flandre et même la lointaine Italie, d'où leur venaient en flux réguliers des maîtres réputés et des élèves souvent promis à de belles carrières ecclésiastiques. Seize des vingt-et-un anciens élèves connus d'Anselme de Laon sont devenus évêques, chiffre gonflé par une documentation qui privilégie évidemment les réussites exemplaires, mais significatif.

Comment expliquer leur effacement progressif dans la seconde moitié du XII^e siècle, qui les ramène à une vocation et un recrutement essentiellement locaux ? L'explication la plus évidente est le succès concomitant des écoles parisiennes engagées dans un processus de croissance continue qui annonce leur transformation en université après 1200.

Cette croissance n'était donc pas seulement, ni même principalement, celle de l'école de la cathédrale Notre-Dame (et encore moins de celle de l'abbaye de Saint-Victor qui semble plutôt en difficulté après 1160). Certes, l'école Notre-Dame a été dirigée dans la seconde moitié du siècle par des maîtres prestigieux : Pierre le Mangeur, Pierre le Chantre, etc. Mais il faut sans doute, plus encore, tenir compte de l'afflux de maîtres d'origines et de disciplines diverses qui venaient alors s'installer à Paris, sur le Petit Pont ou la Montagne Sainte-Geneviève, sous le contrôle assez libéral du chancelier de Notre-Dame ou de l'abbé de Sainte-Geneviève. Il faut aussi invoquer la capacité de Paris à accueillir une population sans cesse croissante d'étudiants, capacité que n'avaient pas forcément les autres cités épiscopales, plus modestes, du Nord de la France.

À cette concurrence écrasante, les autres écoles cathédrales de la France du Nord se sont avérées incapables de résister. La régularisation et la promotion récente des écolâtres, au demeurant limitées, nous l'avons dit, n'ont pas permis de faire face. Même pourvus d'une dignité capitulaire, les écolâtres de ces cathédrales font assez pâle figure. Ces maîtres obscurs ne sont souvent à cette époque que des noms, auxquels

on ne peut assigner aucune œuvre conservée, et qui ne pouvaient guère attirer qu'un auditoire local. On a depuis longtemps souligné que le XII^e siècle avait été, selon l'expression du Père Chenu, « le temps des *magistri* ». Cédric Giraud a bien montré, en partant de l'exemple d'Anselme de Laon, l'autorité morale et même politique que la « parole des maîtres » (*verba magistri*) avait acquis au XII^e siècle dans l'Église et dans la société, que cette parole fut sollicitée par les pouvoirs en quête de légitimation ou au contraire redoutée et condamnée comme celle d'Abélard à Soissons et à Sens. Mais la *fama* des maîtres découlait de leur compétence intellectuelle et de leur charisme personnel bien plus que de leur position institutionnelle, même si certains ont pu combiner les deux.

Ceci dit, il ne faut pas avoir de l'évolution du système éducatif né au XII^e siècle une vision trop négative. Malgré leur éclat, les écoles parisiennes ne pouvaient encore accueillir que des effectifs limités. Les écoles cathédrales, si elles ont perdu leur position centrale dans le dispositif éducatif dominant, ont donc survécu et ont continué à former, localement ou à titre propédeutique, de nombreux élèves (dont certains pouvaient d'ailleurs aller continuer leurs études à Paris, de même que des gradués parisiens, au moins de la faculté des arts, pouvaient venir enseigner dans ces écoles cathédrales d'Île-de-France). L'enseignement s'en est sans doute quelque peu modernisé, en adoptant certains des manuels et des disciplines en honneur à Paris.

Tout cela ne nous amène donc pas si loin, en définitive, d'Abélard, premier témoin à la fois de la fascination parisienne (*Perveni tandem Parisius*, « J'arrivai enfin à Paris ») et de la diversité d'itinéraires et d'expériences dont la « révolution scolaire du XII^e siècle » avait ouvert la voie aux jeunes clercs avides de savoir.

Jacques VERGER
Membre de l'Institut

Note bibliographique

Sources citées

GUIBERT DE NOGENT, *Autobiographie*, éd. et trad. Edmond-René LABANDE, Paris, Les Belles Lettres, 1981.

HUGUES DE SAINT-VICTOR, *L'Art de lire. Didascalicon*, trad. Michel LEMOINE, Paris, Éd. du Cerf, 1991.

Lettres d'Abélard et d'Héloïse, éd. Éric HICKS et Thérèse MOREAU (Lettres gothiques), Paris, Le livre de Poche, 2007.

Travaux cités

G. PARÉ, A. BRUNET, P. TREMBLAY, *La Renaissance du XII^e siècle. Les écoles et l'enseignement*, Paris-Ottawa, Vrin – Inst. d'études médiévales, 1933 (réimpr. Paris, Vrin, 1976)

Émile LESNE, *Histoire de la propriété ecclésiastique en France*, vol. V, *Les écoles de la fin du VIII^e siècle à la fin du XII^e*, Lille, Facultés catholiques, 1940.

David E. LUSCOMBE, *The School of Peter Abelard* (Cambridge Studies in Medieval Life and Thought, 2^d s., 14), Cambridge, Cambridge Univ. Press, 1970.

Louis CAROLUS-BARRÉ, « Les écoles capitulaires et les collèges de Soissons au Moyen Âge et au XVI^e siècle », dans *Enseignement et vie intellectuelle (IX^e – XVI^e siècle)*. Actes du 95^e congrès national des sociétés savantes. Reims, 1970. Philologie et histoire jusqu'à 1610, t. I, Paris, Bibliothèque nationale, 1975, p. 123-226.

Robert L. BENSON and G. CONSTABLE eds., *Renaissance and Renewal in the Twelfth Century*, Cambridge Mass., Harvard Univ. Press, 1982.

Richard W. SOUTHERN, *Scholastic Humanism and the Unification of Europe*, vol I, *Foundations*, Oxford, Blackwell, 1995.

Jacques VERGER, *La Renaissance du XII^e siècle* (Initiations au Moyen Âge), Paris, Éd. du Cerf, 1996.

Jacques VERGER, *L'amour castré. L'histoire d'Héloïse et d'Abélard*, Paris, Hermann, 1996

Anne GRONDEUX, *Le Graecismus d'Evrard de Béthune à travers ses gloses. Entre grammaire positive et grammaire spéculative du XIII^e au XV^e siècle* (Studia artistarum, 8), Turnhout, Brepols, 2000 [étudie longuement l'œuvre de maître Yon, *submonitor* de l'école cathédrale de Soissons vers 1300]

Cédric GIRAUD, « Le réseau des écoles cathédrales dans la province ecclésiastique de Reims, dans la première moitié du XII^e siècle », dans *Cahiers de recherches médiévales*, n° 18, 2009 (= *Le système d'enseignement occidental (XI^e – XV^e siècle)*, dir par Th. Kouamé), p. 39-51, diffusé par H. Champion, Paris.

Cédric GIRAUD, *Per verba magistri. Anselme de Laon et son école au XII^e siècle* (Bibliothèque d'histoire culturelle du Moyen Âge, 8), Turnhout, Brepols, 2010.

Dominique POIREL (dir.), *L'école de Saint-Victor de Paris. Influence et rayonnement du Moyen Âge à l'époque moderne* (Bibliotheca Victorina, XXII), Turnhout, Brepols, 2010.

Cédric GIRAUD ed., *A Companion to Twelfth-Century Schools* (Brill Companions to the Christian Tradition, 88), Leiden – Boston, Brill, 2020.

Thierry KOUAMÉ, *De l'office à la dignité. L'écolâtre cathédral en France septentrionale du IX^e au XIII^e siècle* (Education and Society in the Middle Ages and Renaissance, 57), Leiden – Boston, 2021.
